

Lignum Compact Le bois suisse dans le second œuvre



Un grand nombre d'entreprises suisses innovantes sont actives dans l'aménagement intérieur et la fabrication de meubles, de fenêtres et de portes. Si un volume important de bois suisse est utilisé, une part élevée de matériaux de construction non renouvelables tels que l'acier, l'aluminium ou les matières plastiques sont encore mis en œuvre. Or, ceux-ci peuvent être remplacés par du bois massif et des matériaux à base de bois avec un impact environnemental dans les

phases du cycle de vie de production et d'élimination nettement plus faible. Les maîtres d'ouvrage peuvent choisir dès le départ le bois comme matériau pour les aménagements intérieurs, sans enfreindre les principes des marchés publics. Ces prestations entrent dans la catégorie «second œuvre», et le présent feuillet complète le document «Le bois suisse dans les appels d'offres», qui se réfère au gros œuvre (travaux pour les éléments porteurs d'une structure).

Forêt suisse

En Suisse, la gestion durable des forêts est régie par la loi sur les forêts depuis 1876. La transformation du bois est assurée par des chaînes de valeur régionales qui offrent de précieuses places de formation et des emplois, en particulier dans les régions périphériques. En Suisse, le bois, matière première renouvelable, est sous-exploité avec seule près de la moitié du bois qui pousse chaque année récoltée.

Bois suisse

Plus de la moitié du bois utilisé en Suisse dans le secteur de la construction est importé des pays voisins. Il est ainsi essentiel lors d'un achat de bois ou d'un appel d'offres, de spécifier l'origine du bois. Le «Label Bois Suisse» s'applique au bois issu des forêts suisses et transformé en Suisse et peut être complété par les labels de durabilité PEFC ou FSC. Le «Label Bois Suisse» est également considéré comme une preuve de production durable dans le cadre des marchés publics. [5] Tous les producteurs, distributeurs, planificateurs et utilisateurs de produits labellisés sont répertoriés sur le site Internet du label: www.holz-bois-legno.ch



Appels d'offres privés

Le «Label bois suisse» peut être exigé sans réserve par les maîtres d'ouvrage privés, les investisseurs et les entreprises lorsqu'il s'agit de certifier l'origine du bois. En outre, conformément à l'«Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois», les fournisseurs sont tenus par la loi d'indiquer au client la provenance et l'essence du bois. [15] Les qualificatifs «local», «indigène» ou «de la région» ne sont donc pas des indications d'origine fiables.

Le bois suisse dans les appels d'offres

L'exigence du recours à du bois suisse peut être formulée à plusieurs niveaux dans l'appel d'offres. Par exemple, le «Label Bois Suisse» peut être demandé comme variante via les articles de répétition dédiés du CAN. La section 000 «Conditions» permet quant à elle, de définir les exigences en matière de durabilité et d'origine du bois pour l'ensemble du chapitre [4]:

«Le bois et les produits dérivés du bois mis en œuvre doivent être dans la mesure du possible, certifiés «Label Bois Suisse». L'origine et l'essence de bois doivent être déclarées dans l'offre selon l'Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois [RS 944.021].»

Il est possible que certains produits – en particulier l'OSB ou les panneaux de fibres – ne soient pas fabriqués en Suisse.



Le bois dans le second œuvre

Les clients peuvent spécifier le bois comme matériau des aménagement intérieurs pour les marchés publics dès le départ sans violer les principes des marchés publics. Ce document complète le document «Appel d'offres avec du bois suisse», élaboré pour le gros oeuvre.

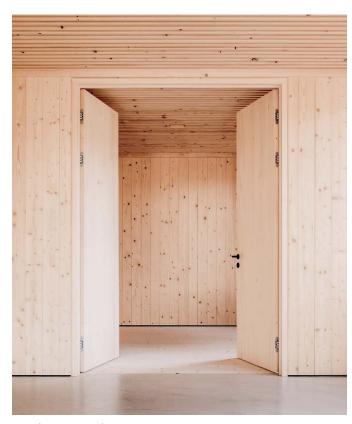
Le bois dans le second œuvre apparait par exemple dans les Codes des frais de construction (CFC) suivants:

- Fenêtres, portes extérieures (221)
- Etanchéités et isolations spéciales (225)
- Dispositifs extérieurs de fermeture, équipements de protection contre le soleil (228)
- Agencements de cuisine (258)
- Menuiserie (273)
- Revêtements de sols (281)
- Revêtements de paroi (282)
- Faux-plafonds (283)

Les travaux d'aménagement intérieur ne sont pas rattachés au gros oeuvre pour peu qu'il ne concerne pas la strcuture porteuse d'un bâtiment

Libre choix de la matérialisation

Le choix du matériau n'entre pas dans les dispositions du droit des marchés publics. Les maîtres d'ouvrage qu'ils soient publics ou privés peuvent donc choisir dès le départ le bois comme matériau des aménagements intérieurs, indépendamment de la procédure d'appel d'offres requise. La décision de recourir à des matériaux renouvelables repose idéalement sur une stratégie établie. Pour ce faire, il est possible de se référer à la recommandation KBOB «Construction en bois dans la stratégie immobilière» [6].



Porte de séparation à deux vantaux, revêtement intérieur avec revêtement en épicéa, classe d'aspect N1. [23]

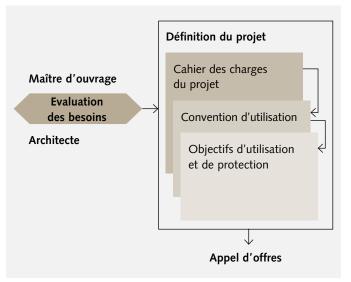
Clarifier les besoins dès le début

Trouver le bon architecte/ingénieur

Les entreprises de la filière bois collaborent avec des architectes expérimentés ou proposent elles-mêmes des services d'ingénierie, d'architecture d'intérieur ou de conseil en aménagement. Le Bulletin bois de Lignum donne également un aperçu de projets réalisés et des acteurs impliqués ainsi que des données sur les coûts de construction par CFC.

Prévoir et commander du bois suisse à temps

Si dans la définition des objectifs une part importante de bois est visée, le projet peut être conçu en conséquence dès l'étude préliminaire et optimisé par la suite dans le cahier des charges. Les assortiments généralement disponibles peuvent être extraits de [20]. Pour des quantités élevées, en particulier pour des essences ou des panneaux à base de bois qui ne sont pas usuels dans le commerce, il convient de vérifier les stocks sur le marché [9] et, le cas échéant, de commander à l'avance les produits nécessaires.



Relation des termes dans les normes SIA. [25]

Dans tous les cas, la préférence pour un mode de construction durable s'appuyant sur le bois suisse devrait être intégrée dans les objectifs du projet dès l'étude préliminaire. Cette préférence sera ensuite reportée dans le cahier des charges du projet et affinée en permanence par les concepteurs. Dans l'appel d'offres, les exigences du maître d'ouvrage sont finalement traduites et décrites dans les différents articles du devis descriptif. Pour le bois, il peut s'agir de l'exigence d'un bois produit de manière durable. Il est également possible de mettre à disposition son propre bois pour le projet de construction.

Approvisionnement	Engagement	Action
Construire en bois	vouloir	exprimer
		sa volonté
Construire avec	exiger	contrôler
du bois suisse		
Construire avec	s'impliquer	participer
son propre bois		activement

Choix du produit adéquat

Lors d'achats dans le secteur du second œuvre, il est judicieux de faire le choix du produit adéquat. Il existe ainsi des produits qu'il est possible d'obtenir pratiquement sans restriction en bois suisse.



Aménagement intérieur de haute qualité en bois suisse. [23]

Catégories à fort potentiel

Pour favoriser le bois suisse, les caractéristiques techniques et les classes d'aspect requises [20] doivent se situer dans la gamme des produits disponibles en bois suisse. Le site du «Label bois Suisse», recense les fournisseurs de bois suisse classés par groupe de produits (www.holz-bois-legno.ch).

Portes et vitrages

Les portes et les vitrages peuvent être décrits en s'appuyant sur les textes de soumission des produits sous licence de l'Association suisse des maîtres menuisiers et des fabricants de meubles (VSSM). Cela garantit la concurrence la plus large possible et n'exclut pas les PME régionales.

Fenêtres

Les systèmes de fenêtres en bois modernes sont fabriqués en bois massif non collé ou collé. Les essences de bois indigènes telles que l'épicéa, le sapin, le pin, le mélèze, le douglas, mais aussi le chêne ou le châtaignier conviennent à cet effet. Afin de tenir compte des fabricants suisses, les fenêtres peuvent faire l'objet d'un appel d'offres avec le label de qualité de l'Association des fenêtres et façades (FFF).

Panneaux de particules

Les types et les dimensions des panneaux de particules produits en Suisse devraient être pris en compte. En cas d'achat de quantités importantes, il est possible en général d'intégrer son propre bois par un système de crédit, dans lequel maître d'ouvrage fournit du bois provenant de sa propre forêt. En raison de la fabrication industrielle sur la base de particules, il n'est cependant pas envisageable de garantir la présence de son propre bois dans le produit livré, mais toujours du bois suisse.

Parquets

Les fabricants suisses de parquet proposent des produits en bois suisse. Les lames de parquet et les parquets massifs peuvent être fabriqués avec son propre bois à partir de petites quantités. D'autres types de parquets, comme les parquets multicouches ou les parquets à coller, sont également réalisables en propre bois après accord avec les fabricants. En principe, il faut toujours prévoir suffisamment de temps pour le séchage du bois, ce paramètre jouant un rôle central dans la production de parquet.

Cuisines, placards et salles de bains

«Swiss Made» ne signifie pas toujours que seul du bois suisse soit utilisé, en particulier dans des systèmes complexes tels que les cuisines, composées de matériaux bois les plus divers. Dans ce cas, on peut être attentif surtout aux éléments principaux tels que les matériaux utilisés pour les corps de meubles, les portes et les revêtements.

Produits rabotés, planches et carrelets

Les scieries et raboteries suisses fournissent un large assortiment de produits qui, lorsque le délai est suffisant, peuvent également être fabriqués sur commande. Cela permet, le cas échéant, de réduire les pertes de débit et de raccourcir les distances de transport.

Marchés publics

Si la valeur du marché est inférieure aux valeurs seuils applicables à la Confédération et aux cantons pour la procédure sur invitation, alors, le «Label Bois Suisse» peut être directement demandé dans le cadre de la procédure de marché public. Dans le cas contraire, il faut recourir à une procédure ouverte (ou sélective), dans laquelle l'origine des matériaux ne peut être restreinte. Le «Label Bois Suisse» ne peut plus être exigé dans ces cas, mais peut être mentionné comme preuve de production durable comme d'autres labels existants. [11] Le «Label Bois Suisse» peut néanmoins toujours être inclus comme variante dans l'appel d'offres pour chaque position concernée.

Objectifs de durabilité

Dans la définition du projet, le maître d'ouvrage peut déterminer des objectifs [3]. La définition des objectifs de durabilité ne concerne pas seulement le respect des normes en phase d'exploitation du bâtiment, mais aussi la prise en compte de l'impact environnemental des matériaux de construction en tenant compte de l'ensemble de leur cycle de vie (de la production à l'élimination). De plus, les marchés publics locaux génèrent un retour sur investissement substantiel, à la fois directement par le biais des taxes et indirectement par la consommation induite. Ces critères de développement durable étant déterminants, la Loi sur les forêts a inscrit dans la législation la promotion de l'utilisation du bois pour les bâtiments et installations publics:

«La Confédération encourage, dans la mesure où elle s'y prête, l'utilisation du bois produit selon les principes du développement durable lors de la planification, de la construction et de l'exploitation de ses propres bâtiments ou installations.» [LFo, RS 921.0, Art. 34b, al. 1]

Justification du bois produit de manière durable

«Seul du bois produit de manière durable peut être utilisé. La justification doit être fournie soit par un certificat ou un label reconnu comme le «Label Bois Suisse», ou les labels PEFC ou FSC. L'entreprise doit déclarer l'essence et la provenance des bois selon LFo, RS 944.021, Art. 2.»

ou

«Dans le projet, les matériaux de construction fournis par le maître d'ouvrage doivent être utilisés comme prestation propre. →

Jury de concours ou d'un mandat d'étude

Pour garantir que le bois bénéficie d'une priorité élevée dans les concours ou mandats d'études, l'utilisation judicieuse du bois doit être clarifiée lors de la préparation du programme du concours et prise en compte dans la mission du comité d'évaluation. Exemple de formulation du critère «durabilité/écologie»:

«Le maître de l'ouvrage attache de l'importance à la mise en œuvre de matériaux de construction renouvelables, dont l'analyse du cycle de vie est considérée en termes de consommation d'énergie primaire non renouvelable (énergie grise) et d'émissions de gaz à effet de serre (Equivalent CO₂).»

Pour les concours d'architecture ou de mandats d'étude, un signal fort en faveur du bois est d'intégrer au jury, des experts issus de l'économie de la forêt ou de l'industrie du bois. (Art. 16 de l'Ordonnance sur les marchés publics OMP [18]).

Procédures sans appel d'offres public

Gré à gré

Les cantons peuvent recourir à la procédure de gré à gré pour l'acquisition de travaux de second œuvre d'une valeur inférieure à CHF 150 000.– (état 2023). (Annexe 2 de l'AIMP en relation avec l'art. 21 al. 1 AIMP). Pour la Confédération, cette valeur seuil est de CHF 300 000.– (Annexe 4, chiffre 2 de la LMP en relation avec l'art. 21 al. 1 LMP). L'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire sans lancer au préalable d'appel d'offres. [17]

Sur invitation

Dans la procédure sur invitation, l'adjudicateur choisit les soumissionnaires – au moins trois – qu'il souhaite inviter à présenter des offres (art. 20 LMP/AIMP). La valeur seuil de la procédure sur invitation est fixée à CHF 2000000 (selon LMP) au niveau fédéral, et à CHF 250000 au niveau cantonal/communal (selon AIMP, second oeuvre) (état 2023).

Le «Label Bois Suisse» peut être directement demandé dans le cadre de la procédure sur invitation en particulier en ciblant les entreprises qui sont convaincues d'utiliser du bois suisse.

Type de procédure	Construction	
(AIMP)	Second œuvre	Gros œuvre
De gré à gré	en dessous de	en dessous de
	CHF 150 000	CHF 300000
Sur invitation	en dessous de	en dessous de
	CHF 250 000	CHF 500 000
Ouverte / sélective	dès	dès
	CHF 250 000	CHF 500 000

Procédures ouvertes

Toutes les informations sur la procédure ouverte ou sélective, la clause de minimis, les conditions de participation, les critères d'aptitude et d'adjudication ainsi que la mise à disposition de son propre bois (grumes ou bois d'œuvre) se trouvent dans le Compact (Le bois suisse dans les appels d'offres) [9].

Marchés internes exempts de droit des marchés publics

Le droit des marchés publics admet des exceptions lors de marchés attribués à une entité publique interne. En pratique, si le pouvoir adjudicateur peut acheter des grumes à un prestataire de services contrôlé par les pouvoirs publics (entreprise forestière et éventuellement entreprise de transformation), alors, il peut tenir compte de ces matériaux (grumes, bois sciés ou rabotés) comme relevant de sa fourniture propre. Ainsi, le pouvoir adjudicateur peut recourir aux formes d'attribution (In-House), (Quasi-In-House) ou (In-State) qui ne sont pas soumises au droit des marchés publics (art. 10 al. 3 LMP/AIMP) [9].





Cuisine sur mesure par le menuisier. [23]

Documents utiles

Architecture

- [1] Arguments en faveur du bois, Lignum 2021
- [2] Bulletin bois, Lignum
- [3] SIA 260: Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses, 2013
- [4] Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction CRB

Durabilité

- [5] Recommandation KBOB (Construction durable en bois), KBOB, 2020/1
- [6] Recommandation KBOB (Construction en bois dans la stratégie immobilière), KBOB, 2020/3
- [7] Outil Excel (Graue Energie Minergie-Eco), eco-bau, 2020
- [8] KBOB/eco-bau/IPB; Recommandation 2009/1:2022, Données des écobilans dans la construction

Marchés publics

- [9] Lignum Compact: Le bois suisse dans les appels d'offres, Lignum, 2021
- [10] Lignapool plate-forme de fournisseurs www.lignapool.ch
- [11] Recommandation (Achat de bois produit durablement), KBOB/eco-bau/IPB, 2020
- [12] Guide concernant l'acquisition de travaux de construction, KBOB, 2020
- [13] Outil Excel (Holzrechner), OFEV, 2020

Informations complémentaires

- [14] Lignumdata.ch Composants, produits de construction et essences de bois
- [15] RS 944.021 Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois, 2010
- [16] RS 921.0 Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo)
- [17] RS 172.056.1 Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), 21. Juni 2019
- [18] RS 172.056.11 Ordonnance sur les marchés publics (OMP)
- [19] RS 172.056.5 Accord intercantonal sur les marches publics (AIMP)
- [20] Bois et panneaux à base de bois: critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur; Usages du commerce en Suisse, Lignum, 2010
- [21] Outils pour construire avec son propre bois en marchés publics, Cedotec, 2020
- [22] Label Bois Suisse, www.holz-bois-legno.ch

Images

- [23] AuerArchitekten AG, Photo: Sandro Spreiter
- [24] Frank Türen AG
- [25] Lignum



Lignum Holzwirtschaft Schweiz Economie suisse du bois Economia svizzera del legno Mühlebachstrasse 8 CH-8008 Zürich Tel. 044 267 47 77 Fax 044 267 47 87 info@lignum.ch www.lignum.ch Chemin de Budron H6, CP 113 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 652 6222 Fax 021 652 93 41 cedotec@lignum.ch www.lignum.ch

Ce projet a été réalisé avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre du plan d'action bois Éditeur Lignum, industrie suisse du bois Mars 2023

En coopération avec

Daniel Furrer, VSSM Roger Braun, Swiss Krono Michael Gautschi, Holzindustrie Schweiz Mark Teutsch, ISP **Rédaction** Hansueli Schmid, Lignum

Hansueli Schmid, Lighu

Traduction Lignum Office romand

Mise en page BN Graphics, Zurich